

ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile Décennale

La société d'assurances **" GENERALI Assurances IARD "**
dont le siège est au 7 Bd Haussmann 75456 Paris Cedex09,
certifie que l'entreprise :

ABRISUD
ZI DU PONT PEYRIN
32600 L ISLE JOURDAIN

Est titulaire d'une Police d'Assurance de Responsabilité Civile Décennale, portant le n° A 1389 5140
ayant pour objet de garantir les responsabilités encourues par l'assuré dans le cadre des seules activités du
Bâtiment listées ci-après :

Fabrication d'abris de piscines (limités exclusivement aux abris hauts) réalisés conformément à la norme
NFP 90-309 et aux règles neige et vent

A l'exclusion de toute autre, lorsqu'elles sont exercées à l'occasion de chantier dont le coût total de
construction n'excède pas 10 000 000€.
La garantie du contrat s'exerce dans les limites prévues dans le tableau ci-joint.

AU TITRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE

- Le contrat est conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire de responsabilité des travaux de construction;
- Pour les constructions relevant de l'assurance obligatoire le contrat garantit également pendant 10 ans à compter de la réception des travaux, la réparation des dommages matériels à la construction, définis par les articles 1792 et 1792.2 du code civil, lorsque la responsabilité de l'entreprise assurée est recherchée en qualité de sous-traitant vis-à-vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant.
- La garantie obligatoire et la garantie pour les dommages de même nature lorsque l'assuré intervient en qualité de sous traitant sont gérées sous le régime de la "capitalisation" pour les travaux de bâtiment.

La présente attestation est valable pour les constructions dont la date d'ouverture de chantier est comprise entre le 01/01/2009 et le 31/12/2009

La présente Attestation ne peut engager la Compagnie en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Auch , le 13/01/2009

Generali Assurances IARD
Par délégation